

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Opérateur en désamiantage

Numéro du CQP :	096-2015 12 16
Date d'échéance CPNE :	Décembre 2026
Créé par les CPNE du :	16 décembre 2015

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53 41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr

Responsable du dossier :	FFB – Fédération Française du Bâtiment	
Porteur du CQP :	SEDDRe - Syndicat des Entreprises de Déconstruction Dépollution Recyclage 7/9 rue la Pérouse 75784 PARIS CEDEX 16	Souhila Paré 01 40 69 53 24 pares@seddre.ffbatiment.fr

Secteur d'activité	BATIMENT
--------------------	----------

Description de l'emploi :	<p>L'opérateur en désamiantage effectue le retrait des matériaux amiantés en respectant strictement les consignes de la hiérarchie (encadrement de chantier, technique).</p> <p>Il s'implique dans la préparation du chantier et protège les surfaces tout en confinant la zone amiante. Lors des opérations de désamiantage il évolue dans la zone amiante, retire les matériaux contenant de l'amiante et gère les déchets générés. Il intervient également pour finaliser l'intervention en nettoyant la zone après traitement des déchets, en déconfinant la zone et en participant au repli du chantier.</p> <p>L'opérateur est amené à travailler en déconstruction ou en réhabilitation (libre ou occupé), en milieu extérieur ou intérieur.</p>
---------------------------	---

Classement CCN :	Niveau II coefficient 185 – CCN Ouvriers
------------------	--

Enregistrement au répertoire :	Enregistré au RNCP Par décision du 04-01-2019 Code RNCP32087
Date d'échéance répertoire :	04-01-2022

Référentiels d'activités, de compétences

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>
Bloc 1 : Organiser son intervention de désamiantage	
Participation à l'installation et à la préparation du chantier	Mettre les équipements de protection individuels adaptés au chantier en respectant leurs règles d'utilisation afin de sécuriser son intervention sur le chantier.
	Sécuriser la zone de travail en la signalant et en la mettant en sécurité à l'aide des Moyens de Protection Collective (MPC) conformément aux consignes du chef de chantier lors de la présentation du Plan de Démolition de Retrait et d'Encapsulage (PDRE) afin de garantir l'intégrité de physique de l'ensemble des intervenants.
	Installer un sas de décontamination, un sas matériel et une base vie de zone en suivant les instructions de montage afin de permettre la réalisation des opérations de désamiantage.
	Installer un parc à déchets dans un local isolé et fermé à clef, ou en cas d'impossibilité, une aire de stockage extérieure , selon les instructions de montage de sa hiérarchie afin de permettre le stockage des déchets de désamiantage.
	Participer, avec sa hiérarchie, à la délimitation des matériaux amiantés afin de les identifier et permettre la réalisation des travaux de curage (vert ou rouge).
	Effectuer le curage des matériaux ne contenant pas d'amiante en les identifiant grâce au marquage préalablement réalisé afin de trier, coltiner et évacuer les déchets.
Protection des surfaces et confinement de la zone	Calfeutrer selon les consignes du PDRE et avec le matériel adapté la zone amiante afin d'empêcher toute diffusion de poussière hors de la zone amiante.
	Mettre en place un confinement statique en respectant les consignes et indications données sur le site et en le raccordant au sas afin d'empêcher toute diffusion de poussière hors de la zone amiante.
	Positionner des fenêtres de communication avec l'extérieur et une issue de secours conformément aux consignes du chef de chantier lors de la présentation du PDRE afin de permettre les échanges entre la zone amiante et l'extérieur.
	Mettre en place un confinement dynamique en respectant les consignes du chef de chantier et en l'aidant à la réalisation du test de fumée afin d'empêcher toute diffusion de poussière hors de la zone amiante.
Communication et lien entre l'intérieur et l'extérieur	Vérifier l'état et le bon fonctionnement des appareils de protection respiratoire, ainsi que l'habillement des opérateurs avant l'entrée en zone de travail et à la sortie en le consignait sur le registre afin de garantir leur sécurité.
	Gérer les entrées et les sorties en les enregistrant sur le registre afin que le chef de chantier puisse les consigner dans le journal de chantier.
	Assurer un lien de communication avec le responsable de l'équipe en zone de travail en suivant les règles professionnelles afin de garantir la remontée d'informations et le suivi de l'avancée des travaux auprès de sa hiérarchie.
	Vérifier les approvisionnements nécessaires à l'entrée de la zone de travail (matériels, matériaux, filtres, serviettes ...) en les acheminant et en vérifiant leur état de fonctionnement afin de garantir l'intégrité physique des intervenants du chantier.
	Organiser les secours en coordination avec le chef de chantier dans le cas d'une situation d'urgence afin de faciliter leur intervention en cas de situation d'urgence.

Bloc 2 : Réaliser les opérations de désamiantage

Evolution dans la zone amiante	S'équiper avant toute entrée en zone de travail en respectant scrupuleusement les différentes étapes d'habillage afin de préserver son intégrité physique lors de son intervention en zone amiante.
	Entrer en zone amiante en respectant scrupuleusement les procédures liées au chantier afin de garantir l'herméticité de la zone amiante et de préserver son intégrité physique et celle des autres intervenants.
	Adapter sa méthode, sa posture et son comportement dans les différentes phases de travail potentiellement pénibles en veillant à l'intégrité du matériel afin de préserver son intégrité physique et celle des autres intervenants.
Retrait des matériaux contenant de l'amiante	Procéder au retrait des articles en amiante-ciment en respectant le processus défini par l'entreprise afin de permettre leur extraction hors de la zone amiante.
	Procéder au retrait des flocages en respectant le processus défini par l'entreprise afin de permettre leur extraction hors de la zone amiante.
	Procéder au retrait des isolants (panneaux composites, enduits, calorifuges ...) en respectant le processus défini par l'entreprise afin de permettre leur extraction hors de la zone amiante.
	Procéder au retrait des revêtements (dalles, feutres et cartons, matériaux tissés, peintures ...) selon le processus défini par l'entreprise.
	Procéder au retrait des liants (colles, mortiers, joints, mastics ...) en respectant le processus défini par l'entreprise afin de permettre leur extraction hors de la zone amiante.
	Procéder au retrait des éléments électriques et mécaniques en respectant le processus défini par l'entreprise afin de permettre leur extraction hors de la zone amiante.
	Finaliser le retrait des éléments en effectuant un autocontrôle visuel de l'avancement et en retirant les résidus éventuels d'amiante, dans le respect du processus appliqué précédemment (ponçage, burinage, grattage ...) afin terminer le retrait des matériaux contenant de l'amiante.
Gestion des déchets	Conditionner les déchets des matériaux contenant de l'amiante en assurant l'herméticité du conditionnement afin de pouvoir évacuer les déchets en toute sécurité.
	Sortir les déchets de la zone de retrait en respectant les règles de sécurité afin de permettre le stockage des déchets dans le parc dédié hors de la zone amiante.

Bloc 3 : Finaliser son intervention de désamiantage

Nettoyage de la zone après traitement des déchets	Nettoyer soigneusement et en respectant leurs règles d'entretien les différents matériels décontaminables utilisés afin de les évacuer.
	Nettoyer correctement les surfaces traitées et non traitées de la zone amiante afin de permettre son déconfinement.
	Evacuer les différents matériels non décontaminables utilisés en les nettoyant soigneusement et en les conditionnant afin de les extraire de la zone amiante.
	Procéder à la dépose et au nettoyage d'une double peau en traitant les chiffons utilisés comme des déchets contaminés afin la conditionner et de permettre son extraction hors de la zone amiante.
Déconfinement de la zone amiante	Procéder à la dépose et au nettoyage de la peau (polyane) en la conditionnant comme déchet contaminé afin de permettre son extraction.
	Démonter soigneusement les sas personnel et matériel en respectant leur intégrité afin de les conditionner et de les replier.
	Démonter les armatures en récupérant l'ensemble des ossatures récupérables afin de finaliser le déconfinement de la zone amiante.
Participation au repli du chantier	Evacuer les déchets amiantés du parc à déchets au camion du transporteur agréé en utilisant les matériels de manutention adéquats et en respectant

	l'intégrité des emballages afin de permettre leur transport hors du chantier.
	Replier le matériel en respectant les consignes d'entretien afin de préserver leur état et leur intégrité.
	Décafeutrer les locaux dans le respect des surfaces adjacentes afin de finaliser le repli du chantier.
	Nettoyer les locaux à l'aide du matériel adéquat afin de les restituer propres.

